

COMMUNE DE PRIAY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/03/2025

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

La séance est ouverte à 20h30

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

DELIBERATIONS :

1. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DECLINAISON DE LA SEQUENCE ERC DE L'AMENAGEMENT DE LA STATION D'EPURATION - D20250306

Madame le Maire rappelle que notre maître d'œuvre, EAU+01, dirigée par Monsieur Desbiolles, a lancé une consultation pour les inventaires écologiques ainsi que pour l'analyse des impacts et mesures associés au projet de renouvellement de la STEP de Priay.

Dans ce contexte, Madame le Maire rappelle qu'elle avait demandé une étude de saison. L'objectif étant de faire l'inventaire des espèces présentes, de la faune, la flore, les insectes, l'identification des zones humides.

Monsieur Jérôme DELANNE demande si ce document est obligatoire. Madame le Maire répond que nous n'avons pas le choix, car ce document devra être fourni pour les travaux de la station d'épuration. Il est nécessaire de valider ce devis pour que cette étude débute dès fin mars sinon ce sera trop tard et reporterait l'étude à l'an prochain.

Madame Céline SAVOYE demande pour quelle saison cette étude est requise. Madame le Maire précise que c'est au printemps et à l'été.

Une seule entreprise sur quatre consultée a répondu à l'offre. Il s'agit de l'entreprise SAGE Environnement.

L'offre de l'entreprise Sage Environnement représente un coût 24 050.00 € HT, soit 28 860.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

➡ **VALIDE** l'offre de l'entreprise SAGE Environnement, d'un montant de 24 050.00 € HT, soit 28 860.00 € TTC.

➡ **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL - D20250307

Monsieur Daniel JANIN souligne la qualité du document présenté. Madame Le Maire précise qu'il est nécessaire d'approuver ce compte financier unique.

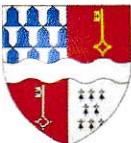
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ain du 5 novembre 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Priay,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;



Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

⊕ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget communal.

⊕ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET COMMUNAL – D20250308

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'après avoir approuvé le CFU pour le budget de la Commune, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent ou déficit 2024	214 202.88 €	-66 872.78 €
Report 2023	93 048.11 €	0.00 €
Résultat de clôture 2024	+307 250.99 €	-66 872.78 €
Restes à réalisés 2024 (RAR)		-75 896.65 €
Besoin de Financement (1068)	- 142 769.43 €	142 769.43 €
Résultat (002) reporté	164 481.56 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⊕ **DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :**

- ☒ 142 769.43 € au compte 1068 « affectation à l'investissement »
- ☒ 164 481.56 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ☒ -66 872.78 € au compte 001 « déficit » d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité

4. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT - D20250309

Madame le Maire précise que c'est exactement la même chose, mais pour le budget assainissement. C'est un bilan détaillé ni plus ni moins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ain du 5 novembre 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Priay – budget annexe Assainissement,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

⊕ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget assainissement.

⊕ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



5. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT - D20250310

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'après avoir approuvé le CFU pour le budget de la Commune, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent ou déficit 2024	2 207.52 €	188 312.78 €
Report 2023	77 400.20 €	0.00 €
Résultat de clôture 2024	+79 607.72 €	-66 872.78 €
Restes à réalisés 2024 (RAR)		-830 785.95 €
Besoin de Financement (1068)	- 79 607.72 €	79 607.72 €
Résultat (001) reporté	0.00 €	188 312.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➡ DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- 79 607.72 € au compte 1068 « Part affectée à l'investissement »
- 188 312.78 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité

6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2025 – D20250311

Madame le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal, chaque année dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Avant de procéder au vote, Madame le Maire précise que bien que nous souhaitions maintenir le même taux de fiscalité, les bases vont augmenter (ce qui conduira à la hausse des impôts).

Madame Céline SAVOYE demande qui décide du montant des bases.

Monsieur Wilfried RODEMET explique que c'est une formule bien compliquée. C'est l'état qui fixe les bases, par exemple quelqu'un qui habite en centre bourg paie plus cher que quelqu'un qui est en lotissement car en théorie, il bénéficie de plus de services.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024, soit :

- Taxe d'habitation :	9.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	26.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42.08 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➡ ACCEPTE le maintien des taux 2025 de la fiscalité locale

Adopté à l'unanimité

7. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025 - D20250312

Madame le Maire précise que seules les grandes lignes vont être reprises et que les questions sont à poser au fur et à mesure.

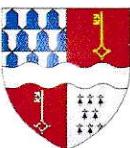
Pour la partie fonctionnement, en séance, des explications sont données sur les montants consacrés à l'électricité et les appoints en fioul pour le chauffage qui sont réalisés deux fois par an.

Madame le Maire précise également que nous avons réinvesti dans des chaussures de type EPI pour la protection du personnel de cantine et des agents techniques.

La ligne concernant les prestations de service c'est en lien avec la cantine et la Suez. Il sera prévu de mettre plus de budget pour éviter les jeux d'écriture en cours d'année.

Concernant les recettes, on attend toujours le paiement des droits de pâturage. Pour rappel, la chambre d'agriculture avait refusé la 1^{ère} convention car il n'y avait pas de dédommagement, mais au final rien n'est versé. On attend également le versement de La Poste.

Pour la partie investissement, comme l'an dernier, Madame le Maire explique qu'elle demande aux agents le matériel à remplacer ou qui devient compliqué à réparer.



Concernant le RAR (Reste A Réaliser), on note :

- 35 000.00 € fenêtres école
- 122 816.00 € Terrain de sport
- 3 000.00 € plaques de rue et de cimetière

En ce qui concerne les recettes des investissements, c'est essentiellement les subventions que nous aurons pour le terrain multisports notamment, pour le PLU et pour le zonage d'assainissement. Madame le Maire précise qu'il a été fait de façon prudente.

Sur la partie prévisionnelle, on note l'agencement de la fresque Mère Bourgeois et le toit du Vival. On poursuit l'investissement annuel de 35 000.00 € pour l'école et on priorise les achats d'outillage technique qu'il faudra remplacer.

Le budget primitif 2025 s'établit de la façon suivante :

✓ Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 169 923.56 €
✓ Dépenses et recettes d'investissement :	474 840.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➡ APPROUVE le budget primitif 2025 ainsi établi.

Adopté à l'unanimité

8. BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025 - D20250313

Echanges sur le fait que c'est certainement le dernier conseil municipal où ce budget est abordé puisqu'il ne sera plus dans le champ de compétences de la Commune.

Les dernières annonces de l'Agence de l'Eau étaient rassurantes sur le fait que la subvention serait plus élevée que prévu, ainsi nous n'aurons peut-être pas d'emprunt à faire pour les travaux avant le transfert de compétences. Pour autant, il est décidé de le maintenir dans notre budget.

Le budget assainissement primitif 2025 s'établit de la façon suivante :

✓ Dépenses et recettes de fonctionnement :	87 177.38 €
✓ Dépenses et recettes d'investissement :	976 006.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➡ APPROUVE le budget primitif 2025 ainsi établi.

Adopté à l'unanimité

9. VALIDATION DE DEVIS : PAC AIR/AIR MAIRIE - D20250314

Madame le Maire et Monsieur RODEMET rappellent qu'il est nécessaire de protéger le serveur informatique qui gère les caméras de vidéoprotection. On en profite pour climatiser les bureaux du haut (secrétariat, bureau du Maire, bureau cantine). Il y aura 4 unités pour répartir la climatisation.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du budget primitif 2025, de la commune, a validé l'installation de la climatisation à l'étage de la mairie au compte 212 pour un montant de 12 000.00 € TTC (Déjà prévu au BP2024).

Madame le maire présente deux devis :

- ✓ Froid de l'Ain d'un montant de 8 263.40 € HT, soit 9 916.08 € TTC.
- ✓ Concept Habitat d'un montant de 7 184.00 € HT, soit 8 620.80 € TTC.

Elle propose de valider le devis le moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➡ VALIDE le devis de l'entreprise Concept Habitat, d'un montant de 7 184.00 € HT, soit 8 620.80 € TTC

➡ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité



10. QUESTIONS DIVERSES

➤ Réunion CAUE :

Madame le Maire évoque la date du 18 avril pour la réunion avec le CAUE, comité. Le thème sera : « qu'est-ce qu'un plan paysage ? ». La réunion se tiendra à la SDF de Jujurieux.

➤ Loi de finances :

Madame le Maire parle d'un courrier de la préfecture concernant la contribution de la commune. Pour l'instant nous ne sommes pas éligibles à ce prélèvement, mais on ne sait pas ce que ça donnera.

➤ Parking Mère Bourgeois :

Monsieur RODEMET présente le projet de la Fresque avec le projet d'insertion à l'écran réalisé par l'entreprise. L'entreprise retenue est plutôt méticuleuse. Ce sera un moyen de finir le chapitre « Mère Bourgeois ». Il n'y aura pas de subvention pour ce projet. On devra rencontrer les artistes pour faire le point.

Une plaque sera installée pour officialiser le nom du parking.

➤ Tour de France féminin le 1^{er} août :

Départ Bourg en Bresse arrivée Chambéry. Nous serons concernés car les coureurs vont arriver par la route du Gottu. Elles prendront la Direction du pont, puis Château Gaillard. La caravane passera une heure avant les cyclistes. Assistance de la gendarmerie et de 32 gardes républicains.

Les horaires ne sont pas encore fixés, sauf le départ de la course prévu à 13h20.

➤ Conseil d'école :

Il a eu lieu le vendredi 15 mars 2025.

La validation des changements d'horaires pour la rentrée scolaire 2025-2026 et le passage à 4 jours sera prévu à la commission de juin 2025.

Effectifs : identique. 196 enfants scolarisés.

Des projets éducatifs tout au long de l'année. La grande lessive aura lieu le 25 mars, dessins sur des papiers.

Parcours citoyen, l'opération sera reconduite cette année en date du 6 mai.

Le sujet des volets de la salle de motricité est revenu sur la table ainsi que celui de la téléphonie.

Les marquages au sol sont faits. La commune a payé la peinture et c'est la Communauté de Commune Rives de l'Ain Pays du Cerdon qui a fait intervenir l'ACI. Toutes les écoles se sont vues proposées le programme, seulement 4 ont dit oui. Notons l'implication de la directrice de l'école dans ce projet.

➤ Présentation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Une boîte mail a été créée : cmj.priay@gmail.com

Une affiche a été créée et diffusée pour motiver les jeunes priaysiens à s'infiltrer dans la vie citoyenne. L'idée est de réunir les enfants entre 8 et 16 ans qui ont des idées (ou pas encore) et qui sont motivés pour porter les idées (ou celles des copains) et tenter de les réaliser. La périodicité de rencontre sera décidée lors de la première réunion de présentation.

➤ Terrain Multi sport :

Celui-ci est terminé et de nombreux priaysiens se donnent rendez-vous et profitent des aménagements.

A noter que la pelouse est déjà malmenée par des actes de vandalismes et d'incivilités. Il est important de rappeler à la population qu'aucun véhicule à roulettes ou roues, motorisé ou pas, n'est autorisé sur les pelouses et dans l'espace du City Stade.

Clôture de la séance à 22h15

Le Maire,

Fabiienne CHARMETANT



Le Secrétaire de séance,

Céline SAVOYE